

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2023, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Le présent rapport sera distribué dans tous les foyers par média poste et il sera sur le site Internet de la Municipalité de St-Marc-de-Figuery.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 1 528 103 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 1 175 448 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, autres frais) les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 284 463 \$

En raison de divers ajustements au rapport financiers 2022, le surplus de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2022 se chiffre à 595 195\$.

Au 31 décembre 2022, l'endettement total net à long terme atteignait 932 575 \$.

Résumé du rapport financier 2022

Revenus de fonctionnement	1 528 103 \$
Charges (dépenses)	1 175 448 \$
Revenus d'investissement	18 242 \$
Charge d'investissement	20 196 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice financier à des fins fiscales	284 463 \$

Selon les états financiers déposés et vérifiés, le rapport financier 2022 démontre que la Municipalité est en bonne situation financière grâce au suivi serré du budget et de l'efficacité des différentes décisions menant à une saine gestion des actifs municipaux.

Rapport du vérificateur

Les états financiers de la Municipalité de St-Marc-de-Figuery ont été vérifiés par la firme Daniel Tétreault CPA inc. Le rapport du vérificateur ne contient aucune réserve et indique que les états financiers non consolidés produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de St-Marc-de-Figuery au 31 décembre 2022.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Le traitement des élus

La loi prévoit que le rapport des faits saillants doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité.

Par souci de transparence, voici la rémunération annuelle des membres du conseil pour l'année 2022.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX 2022

	Maire	Conseillers
Rémunération annuelle de base	7 907.40 \$	2 531.24 \$
Allocation de dépenses	3 953.68 \$	1 265.60 \$

En conclusion, la Municipalité de St-Marc-de-Figuery bénéficie d'une bonne situation financière due à un suivi serré des dépenses face aux revenus. Alors, pour l'année en cours, le principal défi sera d'assurer la continuité des services à sa population à travers une augmentation des coûts reliés à l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre actuelle.

J'en profite, au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, pour souligner le travail et les efforts de la direction et des employés municipaux ainsi que l'apport des bénévoles qui contribue au bien-être de leur collectivité tout au long de l'année.

Cordialement,

André Rioux
Maire de Saint-Marc-de-Figuery